

## PROGRAMME

Le corps de la femme tout au long de sa vie connaît de nombreux bouleversements hormonaux et ce, dès le plus jeune âge. La nécessité d'une prise en charge globale est le point fort de l'homéopathie qui n'agit pas uniquement sur les symptômes.

Elle s'intéresse à l'individu, dans ce cas précis à la femme dans sa globalité, ce qui est essentiel en cas de dérèglements hormonaux.

Après une introduction sur l'homéopathie et son mode d'emploi, la journée sera construite autour de 3 situations cliniques pour lesquelles la médecine conventionnelle est démunie.

- Dysménorrhées primaire et secondaire
- Périménopause et ménopause - Troubles du cycle
- Syndrome des ovaires polykystiques

Samedi 1er juin 2024  
9h00-17h00  
150€

Mise à jour du programme : février 2024



Inscription en ligne sur [ffsh.fr](http://ffsh.fr)  
ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :  
SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Profession :  Sage-femme  Médecin

Spécialité :  Maïeutique  Allaitement  Autre : \_\_\_\_\_

Médecine générale  Gynécologie/Obstétrique  Pédiatrie

Statut :  Libéral(e)  Salarié(e)  Mixte

RPPS : \_\_\_\_\_ Adéli : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Facturation :  Adresse professionnelle  Adresse personnelle

Autre adresse : \_\_\_\_\_

Cachet professionnel

Si vous n'en avez pas,  
joindre un justificatif professionnel

Lyon gynéco 01/06/2024

**Titre :** Homéopathie en gynécologie

**Durée :** 7h00

**Tarif :** 150€ journée, repas et pauses inclus. Le prix de la formation comprend : les supports de cours téléchargeables sur le site [ffsh.fr](http://ffsh.fr), le montant de l'adhésion à la FFSH (fixé à 23€). Possibilité de régler par chèque à l'ordre de la SMB ou par CB en ligne.

**Prise en charge :** La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée. Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Non éligible au FIF-PL. Éligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur [ffsh.fr/formations/prise-en-charge](http://ffsh.fr/formations/prise-en-charge).

**Date et lieu :**

• Novotel Lyon Bron - 260, av Jean Monnet - 69500 Bron • Samedi 01 juin 2024

**Intervenante :** Dr Christelle Besnard-Charvet, gynécologue, experte en homéopathie.

**Pré-requis :** Être professionnel de santé : médecin, sage-femme. Formation accessible aux débutants en homéopathie.

**Objectifs généraux :** Connaître la démarche et les possibilités de l'homéopathie dans la prise en charge de différentes pathologies en gynécologie.

**Modalités d'évaluation :** Cette formation ne fait l'objet d'aucune évaluation spécifique.

**Méthode et outils :** • Pédagogie interactive avec présentation PowerPoint • Outils de formation continue en ligne (forum, vidéothèque, elearning) • Abonnement à la revue des Cahiers au tarif préférentiel, et vente de livres.

**Modalités d'inscription :** Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et l'école et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille du début de la formation et dans la limite des places disponibles • Si vous êtes en situation de handicap, [contactez-nous](#).

**Contact :** SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27 • [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr)



**Politique des données personnelles :** [Cliquez ici](#)

**Conditions Générales de Ventes**

**Objet et champ d'application :** Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

**Documents contractuels :** Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

**Prix, facturation et règlement :** Tous nos prix sont indiqués TTC. L'École est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'École, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

**Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé :** La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

**Conditions d'annulation :** Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr). Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues.

La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

**Loi applicable :** Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

## Questionnaire obligatoire

**Votre parcours :**

- J'ai suivi la Périnat  
 J'ai suivi la FIH  
 J'ai suivi la FSH  
 J'ai suivi une formation dans une autre école  
précisez : .....

**Vous vous formez en homéopathie :**

- A la demande de vos patients  
 A la demande de votre employeur  
 Pour évoluer professionnellement  
 Pour évoluer personnellement  
 Autre : .....

**Votre formation sera réussie si... :** .....

**Vos attentes :**

- Des connaissances théoriques  
 Des connaissances pratiques  
 Connexion avec d'autres professionnels de la santé qui utilisent la thérapie homéopathique  
 Temps d'échanges / débat avec les intervenants

**Par quels moyens pédagogiques ?**

- Cours magistral  
 Travail en petit groupe  
 Travail chez soi modéré  
 Travail chez soi important  
 Autre : .....

